



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ministres des cultes

Question écrite n° 48786

## Texte de la question

M. Jean-Louis Borloo demande à M. le ministre du travail et des affaires sociales de bien vouloir l'éclairer sur les principales options retenues par le projet de réforme des caisses des cultes CAMAC et CAMAVIC. La commission des comptes de la sécurité sociale fait état de la réalisation d'une quasi-intégration dans le régime général de la caisse mutuelle d'assurance maladie des cultes (CAMAC) et d'une situation préoccupante pour la caisse mutuelle d'assurance vieillesse (CAMAVIC). Il souhaiterait savoir en conséquence quels sont, pour le risque maladie, d'une part, et pour le risque vieillesse, d'autre part, les obstacles techniques ou financiers qui peuvent encore s'opposer à une intégration complète des ressortissants de ces caisses dans le régime général et le droit commun de la protection sociale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Borloo Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48786

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 1997, page 925